



Services obligatoires et collaboration à l'appui de régions plus fortes

par Nathalie Dubois

Directrice principale

Collaboration régionale et Aménagement du territoire
Gouvernements locaux et Réforme de la gouvernance locale

22 février 2023



Commission de services régionaux

Objectif

Faciliter la collaboration intercommunautaire et la prestation de services régionaux

Cadre législatif / réglementaire

- [*Loi sur la prestation de services régionaux*](#)
- [*Règlement sur les régions*](#)
- [*Règlement général*](#)

Règlement procédural

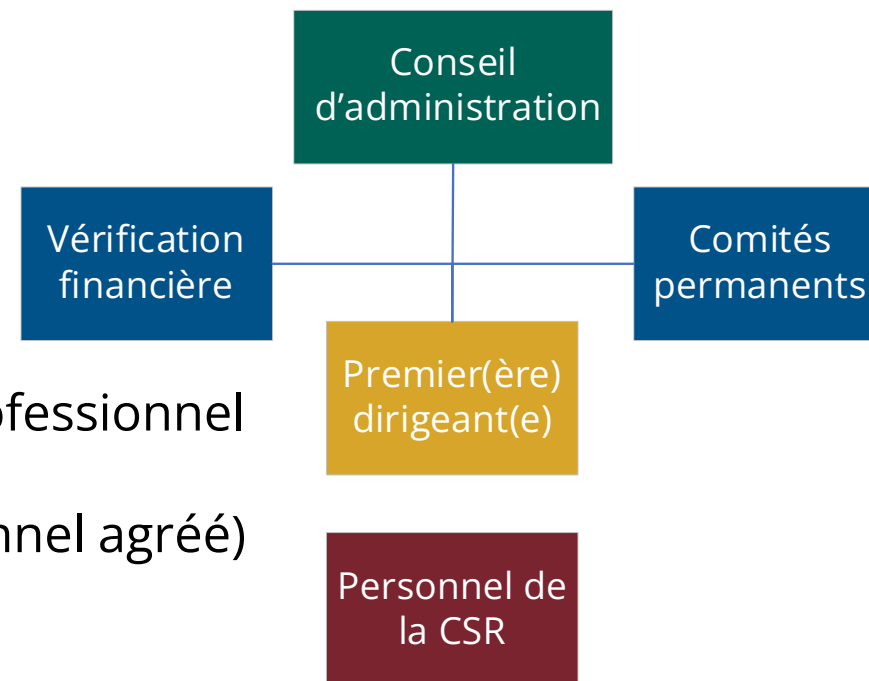
- Prise de décisions et opérations internes



Commission de services régionaux

Structure

- Conseil (Maires des GL et Président du DR)
- Président (élu parmi les membres du conseil)
- Comités permanents
- Employés statutaires des CSR
 - Première dirigeante / Premier dirigeant
 - Directrice / Directeur de la planification (planificateur professionnel agréé)
 - Directrice / Directeur des finances (Comptable professionnel agréé)
- Autres employés des CSR



Gouvernance

- Conseil d'administration - Responsable devant sa région / ses conseils / ses communautés
- Premières dirigeantes / Premiers dirigeants - Responsable devant le conseil
- Personnel - Responsable devant la Premières dirigeantes / Premiers dirigeants



Changements majeurs apportés aux CSR

- Mandats élargis
 - Exigences pour la stratégie régionale
- Vote pondéré
- Financement provincial des CSR
 - 2023 : Basé sur le nombre d'habitants
 - 2024 : Basé sur les priorités et les activités de la stratégie régionale
- Création du rôle de Première dirigeante / Premier dirigeant



Renforcer la collaboration régionale

Services fournis	2013 CSR	2023 CSR
Déchets solides	✓	✓
Aménagement du territoire	✓	✓
Développement économique		✓
Développement communautaire		✓
Promotion du tourisme		✓
Transport régional		✓
Partage des coûts des infrastructures de loisirs		✓
Comité de sécurité publique		✓
Mandat social (les CSR du Sud-Est, Fundy et de la région de la capitale)		✓



Rôles & responsabilités – développement économique

Gouvernement provincial

- Attraction des investissements
- Développement des exportations
- Développement de marchés
- Politique de développement économique
- Programmes de perfectionnement de la main-d'œuvre
- Soutien à la gestion des RH pour les entreprises locales
- Attraction de la main-d'œuvre nationale et internationale
- Immigration

Rôles & responsabilités - Développement économique

Commission de services régionaux

- Fournir une orientation stratégique pour la croissance économique régionale
- Soutenir les communautés prêtes à accueillir des investissements
- Coordonner les visites d'investisseurs en région
- Servir de liaison pour les nouveaux investisseurs étrangers
- Avoir une compréhension approfondie de l'économie locale
- Soutenir le développement et la croissance de la main-d'œuvre

Rôles & responsabilités - Développement économique

Gouvernements locaux

- Gérer les parcs industriels
- Continuer d'offrir des incitatifs fonciers (le cas échéant)
- Travailler avec la CSR pour :
 - L'élaboration de la stratégie régionale
 - Coordonner l'agence régionale d'accueil et d'établissement et l'écosystème du développement de la main-d'œuvre
 - Assurer l'alignement des efforts pour éviter le dédoublement



Rôles & responsabilités - Promotion du tourisme

Gouvernement provincial (TPC)

- Développer une stratégie provinciale du tourisme
- Développer des stratégies et des plans spécifiques au secteur
- Fournir une expertise et un soutien en matière de tourisme aux CSR
- Élaborer des campagnes stratégiques de marketing touristique nationales et internationales
- Mettre les ressources de la marque à la disposition de l'industrie
- Gérer les canaux de marketing numérique appartenant à la province
- Présider/diriger le Comité consultatif du tourisme
- Partenariat avec l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick

Rôles & responsabilités - Promotion du tourisme

Commissions de services régionaux

- Créer une organisation régionale de promotion du tourisme
- Élaborer une stratégie régionale de marketing de destination
- Cette stratégie doit être intégrée au plan de développement économique de la CSR
- Participer et contribuer aux possibilités de partenariat de marketing coopératif du ministère du tourisme, patrimoine et culture
- Créer et mettre en œuvre des initiatives/programmes de marketing, des partenariats et des canaux numériques
- Créer un site Web régional pour promouvoir la région Contribuer aux canaux de marketing numérique appartenant à la province
- Participer activement au Comité consultatif provincial du tourisme



Rôles & responsabilités - Promotion du tourisme

Gouvernement locaux

- Les gouvernements locaux peuvent disposer de leur propre département du tourisme et pourraient exécuter le mandat régional
- Établir et collecter une taxe sur l'hébergement touristique (autorité prévue par *la loi sur la gouvernance locale*)
- Contribuer au budget régional de promotion du tourisme
- Possibilité de participer et de contribuer à des partenariats de marketing
- Contribuer aux canaux de marketing numérique appartenant à la province et à la CSR

Rôles & responsabilités - Développement communautaire

Gouvernement provincial (divers ministères)

- 15 ministères et organismes gouvernementaux, en mettant l'accent sur la capacité et la résilience des communautés
- Les ministères du GNB s'aligneront sur les priorités régionales
- Continuer à offrir les programmes existants aux personnes, aux familles et aux communautés
- Fournir un soutien en matière de politiques et de pratiques
- Travailler en étroite collaboration avec les CSR
- Surveiller l'efficacité du financement
- Fournir des données et des analyses spécifiques à chaque région
- Développer des accords avec chaque région pour financer les activités

Rôles & responsabilités - Développement communautaire

Commissions de services régionaux

- Assurer une vision et un plan régionaux cohérents
- Fournir une orientation et une responsabilité régionales stratégiques
- Créer un comité permanent
- Élaborer un plan d'action pour le développement communautaire
- Meilleur rendement des investissements dans les infrastructures et les programmes
- Identifier les possibilités de partenariat avec les initiatives existantes
- Réunir les partenaires régionaux et les parties prenantes pour élaborer un plan régional
- Identifier les besoins spécifiques et soutenir les grandes initiatives régionales



Rôles & responsabilités - Transport régional

Gouvernement provincial

Assurer une approche intégrée et stratégique du développement des transports en créant un comité interministériel.

Établir un cadre d'imputabilité pour :

- Identifier les résultats stratégiques
- Étudier et harmoniser les politiques de transport du ministère
- Envisager l'approche des *rues complètes*
- Explorer les possibilités

Rôles & responsabilités - Transport régional

Commission de services régionaux

Préparer une vision, une stratégie et un plan de transport régional intégré pour leur région en fonction des besoins de déplacement de la communauté.

Établir un comité régional sur le transport:

- Représentants d'organisations/fournisseurs de transport et de groupes d'utilisateurs

Offrir un soutien aux initiatives de transport basées sur le volontariat.

Partage des coûts: infrastructures sportives, récréatives et culturelles

Mandat

- Identifier les infrastructures sportives, récréatives et culturelles dans la région (existantes et futures)
- Identifier les infrastructures régionales ou sous-régionales
- Coordonner la répartition de ces coûts entre les membres



Comité de sécurité publique

Les commissions de services régionaux ont le mandat (*Loi sur la prestation de services régionaux*) de créer un comité de sécurité publique qui se concentre sur les points suivants :

- **Service de police**
- **Protection contre les incendies**
- **Planification des mesures d'urgence**
- Le conseil d'administration détermine la composition du comité et adopte ses termes de référence (Document d'orientation)
- Le comité tient sa première réunion d'ici le 31 mars 2023



Mandats élargis

Responsabilités nouveaux pour les CSR	Services and Fonctions
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les secteurs de croissance économique • Favoriser les communautés prêtes à investir • Stratégie de développement de la main-d'œuvre
Promotion du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les efforts de promotion du tourisme • Fournir un soutien pour développer l'offre touristique
Développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Transport régional • Logement abordable • Accueil et intégration des nouveaux arrivants • Promotion de la diversité • Inclusion sociale • Communautés saines
Partage des coûts des infrastructures récréatives	<ul style="list-style-type: none"> • Installations sportives régionales et sous-régionales, sentiers, installations artistiques et culturelles, etc. • Identification, formule de partage des coûts, processus
Comité de sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> • Itinérance • Réduction de la pauvreté • Santé mentale
Orientation sociale additionnelle Capital, Fundy & Southeast	<ul style="list-style-type: none"> • Itinérance • Réduction de la pauvreté • Santé mentale



Financement disponible pour les CSR

Financement visant à soutenir les CSR dans la mise en oeuvre de leurs nouveaux mandats:

- Subvention de financement communautaire (6.17M \$ en 2023)
- Développement des stratégies régionales (50 000 \$ par CSR)
- EPFT (40 M \$ sur 5 ans)
- Autres sources de financement provincial (SIES, JSP, Santé)



Modes de livraison des services

Les CSR disposent de la souplesse nécessaire pour déterminer la façon dont ces nouveaux services seront livrés efficacement et élargies **sans chevauchement**.

Trois options :

- Offrir le service au sein de la commission de services régionaux
- Financer une tierce partie pour fournir le service en fonction d'un contrat décrivant les principaux indicateurs de rendement
- Un hybride des options 1 et 2



Approches de partage des coûts pour les nouveaux services

Service	Approche de partage des coûts entre les entités
Développement économique	Part proportionnelle de l'assiette fiscale
Promotion touristique	Part proportionnelle de l'assiette fiscale
Développement communautaire	Part proportionnelle de l'assiette fiscale et de la population
Transport régional	Part proportionnelle de l'assiette fiscale et de la population
L'orientation sociale supplémentaire	Part proportionnelle de l'assiette fiscale et de la population
Partage des coûts des infrastructures de sports, loisirs et culturelles	Par défaut, basé sur l'assiette fiscale et la population



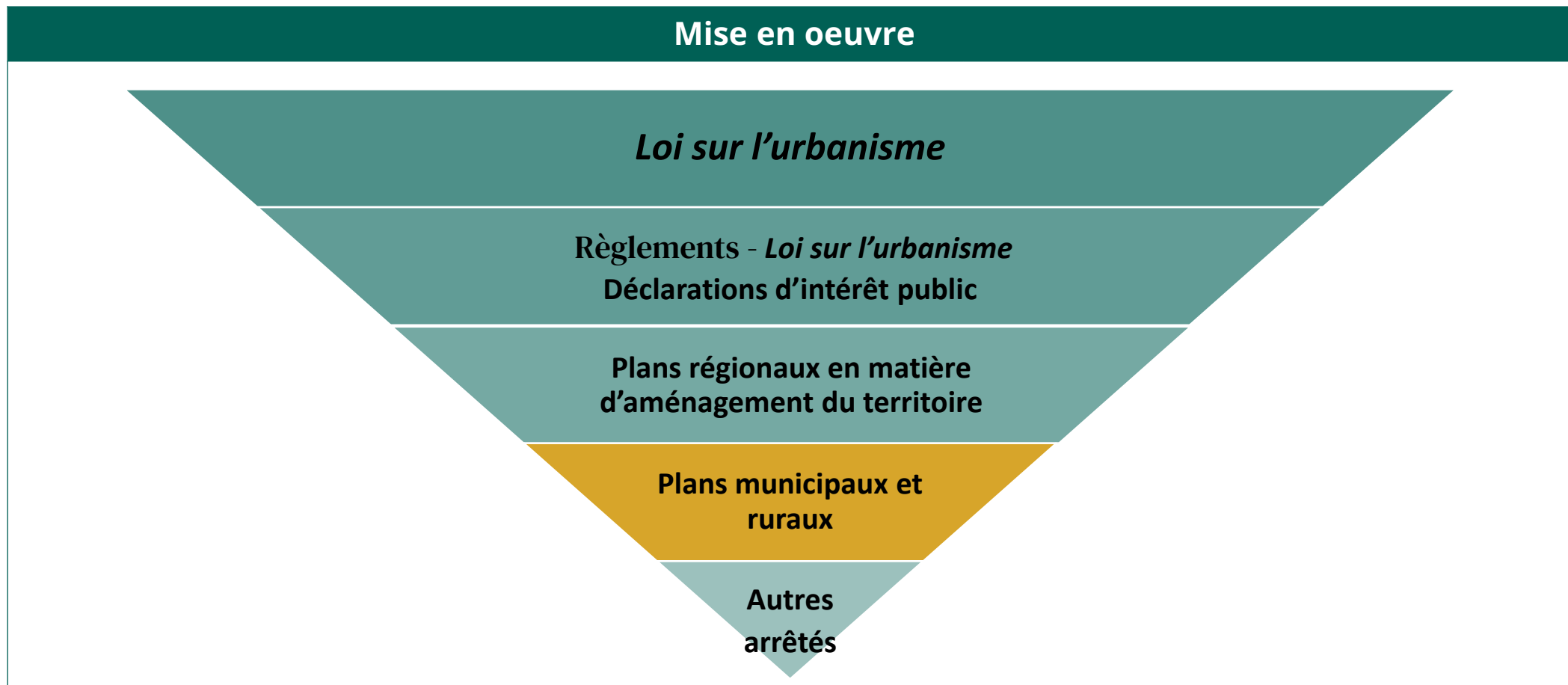
Aménagement du territoire

Structure gouvernance





Aménagement du territoire





Aménagement du territoire

Propositions de déclarations d'intérêt public "DIP"

- Modes de peuplement
- Agriculture, Pêches et Aquaculture
- Changements climatiques
- Inondations et risques naturels
- Ressources naturelles

Un guide sur les DIP est en cours de préparation

Services minimaux d'urbanisme et de développement

- Toutes les collectivités doivent disposer d'un plan d'aménagement du territoire d'ici 2028
- Tous les GL et les CSR doivent fournir des services d'urbanisme, d'aménagement et d'inspection des bâtiments
- Toutes les CSR doivent avoir un urbaniste professionnel certifié comme directeur de l'urbanisme
- Tous les GL doivent nommer un urbaniste professionnel certifié comme directeur de l'urbanisme
- Les "agents de développement" doivent recevoir une délégation de pouvoir du directeur de l'urbanisme (UPC/MICU)
- Tous les plans d'aménagement du territoire et les règlements approuvés par le ministre doivent être certifiés par un urbaniste professionnel certifié



Stratégies régionales

- Stratégie globale pour le mandat de la CSR
- Engagement des parties prenantes et des Premières nations
- Développer une vision, des objectifs, des priorités et des actions
- Plan de mise en œuvre
- Mesures de performance
- Rapport et responsabilité continus
- Exigences énoncées dans un règlement
- À adopter d'ici le 1^{er} juillet 2023
- Renouvelée au minimum à tous les 5 ans



Processus budgétaire des CSR

Dispositions législatives et réglementaires

- *Loi sur la prestation de services régionaux - Partie 4 Questions d'ordre financière (26-28)*
- *Règlement général (2012-109) Questions d'ordre financière (article 19)*
- Préparer et adopter un budget de fonctionnement et un budget d'investissement
- Vote pour l'adoption : Minimum de 2/3 des membres présents et représentant 50% plus un de la population représentée par les membres présents.



Processus budgétaire des CSR

Étape 1:

- Le premier dirigeant, le personnel des finances et les chefs de département préparent les budgets (d'investissement et de fonctionnement) et les grilles tarifaires pour chaque service spécifique.
- Dans le cas des services obligatoires, le projet de budget est présenté aux comités permanents.
- Dans le cas des services non obligatoires, le budget est examiné avec les communautés participantes.
- **Échéancier** - juillet à mi-août

Étape 2:

- Le personnel financier et le premier dirigeant compilent les différents budgets des services.
- Utiliser le formulaire prescrit par le ministre
- Inclure toute grille tarifaire
- Consultation et soutien de la Direction du financement communautaire du ministère.
- **Échéancier** - juillet à mi-août



Processus budgétaire des CSR

Étape 3:

- Le premier dirigeant, le personnel financier et les gestionnaires de districts ruraux examinent les budgets des services et la grille tarifaire avec le comité des finances (s'il en existe un).
- Le premier dirigeant et le personnel financier rencontreront les directeurs généraux des gouvernements locaux pour examiner le budget.
- **Échéancier** - de la mi-août à la fin août

Étape 4:

- Le premier dirigeant et le personnel financier finalisent l'ébauche du budget (inclure la proposition d'emprunt en capital dans le dossier).
- **Échéancier** - Première semaine de septembre

Étape 5:

- Le premier dirigeant et le personnel présentent le budget proposé, les barèmes de frais et la proposition d'emprunt de capitaux au Conseil de la CSR
- Approbation de la proposition de budget (avec ou sans modification) en vue de sa distribution.
- **Échéancier** - D'ici le 10 septembre



Processus budgétaire des CSR

Étape 6:

- Le premier dirigeant envoie l'avis de vote aux membres, ainsi que le paquet budgétaire proposé
- Envoyé aux gouvernements locaux et au ministre
- Remarque : l'avis doit être envoyé **au moins 45 jours** avant la réunion du conseil d'administration de la CSR au cours de laquelle le budget doit être proposé pour adoption
- **Échéancier** - D'ici le 13 septembre

Étape 7:

- Le premier dirigeant répond aux demandes d'information et compile les commentaires
- Peut impliquer des réunions avec des groupes d'administrateurs, la présidence du DR / le conseil consultatif, le gestionnaire du district rural



Processus budgétaire des CSR

Étape 8:

- Réunion du conseil de la CSR pour examiner les objections et approuver le budget, les barèmes de frais et la/les demande(s) à la Commission des emprunts de capitaux
- La réunion doit être ouverte au public
- **Échéancier** - D'ici le 31 octobre

Étape 9:

- Le budget et les barèmes de frais approuvés sont transmis aux gouvernements locaux et au district rural (par l'intermédiaire du gestionnaire du district rural qui représente le ministre)
- **Échéancier** - Avant le 1^{er} novembre



Conclusion

- Cette séance a fourni un aperçu des mandats et des responsabilités des CSR
- Les Premières dirigeantes / Premiers dirigeants des CSR continueront à fournir une orientation et une formation supplémentaire à leurs membres
- EGL continuera à soutenir les CSR dans l'élaboration de leurs stratégies régionales et la mise en œuvre de leurs nouveaux mandats

Questions?

